




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-358**

**Séance publique du**

**16 juillet 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1138153-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des Sports

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Francis TAULAN

**Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

**OBJET** : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS- Décision du Conseil

Nous vous proposons d'apporter des aides financières aux clubs sportifs aixois, indispensables afin de terminer la saison sportive 2017/2018 dans de bonnes conditions, répondant à un service d'intérêt local et justifiant la participation de la Ville.

Il convient d'allouer aujourd'hui des subventions dans le cadre :

- ✓ du fonctionnement général des associations sportives, telles que présentées en annexe **1.1**
- ✓ de subventions exceptionnelles pour l'organisation de manifestations sportives organisées sur la commune, telles que présentées en annexe **1.2**

Par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter une convention d'objectifs liant la Commune à un club sportif telle que présentée en annexe **2**.

Tous les dossiers de demandes de subventions ont été présentés le 27 juin 2018.

En conséquence, nous vous demandons, chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions de fonctionnement, telles que définies en annexe **1.1** pour un montant total de **7 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2018 et affectés au compte **924.15.6574.1100**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **APPROUVER** l'attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives et d'investissement, telles que présentées en annexe **1.2** pour un montant total de **8 500 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2018 et affectés au compte **924.15.6748.1101**, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** la convention d'objectifs, telles que définie en annexe **2** ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports à signer ces documents.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**Annexe 1.1 Ligne budgétaire : 924.15.6574.1100 / Disponibilités : 450 499 €**

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	DIRECTION GESTIONNAIRE :			
			MONTANTS ATTRIBUES			SUBVENTION PROPOSEE
			Saison sportive 2015/2016	Saison sportive 2016/2017	Acompte saison sportive 2017/2018	Solde Saison sportive 2017/2018
11058	<b>BASKET CLUB MILLOIS</b>	fonctionnement général	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	–	<b>1 000 €</b>
43739	<b>BOXING CLUB LARBI MOHAMMEDI</b>	fonctionnement général	–	<b>6 000 €</b>	–	<b>6 000 €</b>
						<b>7 000 €</b>

**Annexe 1.2 Ligne budgétaire : 924.15.6748.1101 / Disponibilités : 39 000 €**

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET SUBVENTION -  Subventions exceptionnelles : manifestations sportives 924.15.6748.1101	DIRECTION GESTIONNAIRE :		
			MONTANTS ATTRIBUES		SUBVENTION PROPOSEE
			Année 2016	Année 2017	Année 2018
25021	AIX UNIVERSITE CLUB JUDO	Organisation d'un tournoi international	-	2 000 €	3 000 €
11073	CYCLOSPORT DU PAYS D'AIX	Organisation de la journée découverte du vélo	500 €	1 000 €	1 000 €
60391	SOCIETE DE TIR AMICAL ET SPORTIF D'AIX	Utilisation des locaux pour la formation des agents municipaux	-	-	3 000 €
15354	SQUASH PASSION	Organisation des championnats de France Elite	3 000 €	-	1 500 €
					8 500 €
<b>TOTAL ANNEXES 1.1 ET 1.2</b>				<b>15500 €</b>	